

Syndicat : Résidence MAZELEYRE
18, Boulevard de la république

92420 VAUCRESSON

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 MAI 1981

L'an mil neuf cent quatre vingt, le mardi 19 mai à 17 H 30, les membres du syndicat des copropriétaires de la résidence MAZELEYRE, sise au 18 Bd de la République - 92420 VAUCRESSON, se sont réunis en assemblée générale au cinéma "LE NORMANDY" - 72 Bd de la République - 92420 VAUCRESSON sur convocation du syndic la Sté ETOILE-FOCH - 50 rue de miromesnil - 75008 PARIS.

Cette réunion a été provoquée par lettre recommandée individuelle avec accusé de réception le 28 avril 1981.

Il a été établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre du syndicat dès son entrée dans la salle de réunion.

La composition du bureau faite à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés est la suivante :

- Président : M. CHARREL
- Scrutateurs : M. BROUWERS et M. PELLERIN
- Secrétaire : M. TREFCON (Sté A.B.C.A.)

La feuille de présence fait apparaître que 76 copropriétaires totalisant 181 264/250 000e sont présents ou représentés, et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Etaient absents et non représentés : Mesdames ou Messieurs ADAM (1178) - ARIES (1701) - BAILLET (1318) - BARBIER (1800) - BARBIN (745) - BERTIAUX (1680) - BIN (906) - BOCCARA (440) - BONFILS (1238) - BOUCHE (1268) - BUNY (806) - COURDACHER (1368) - CUVILLIER (534) - DARNETAL (614) - DAUCHY (876) - DAUGABEL (836) - DAUXERRE (846) - DE LA RUE DU CAN (574) - DEMOULIN (654) - DEROUIN (675) - DEYEL (110) - DURVILLE (1117) - ELOIR (836) - FIAUT (846) - FRIRY (110) - GESMIER (1318) - HEBERT (826) - HENRIOT (1712) - JEAN (1368) - JEANJEAN (1128) - KALFON (1580) - LABROUCHE (806) - LE DUIGOU (685) - LE SOURD (584) - LECA (685) - LE CHARPENTIER (1398) - LEGRAND (110) - LEGRAND (1298) - LELOUP (1198) - MALLET (1167) - MARCHESSEAU (1349) - MARIE (1640) - MAZEROLLES (1469) - MEERSCHART (846) - MIGNOT (110) - NEBOUT (966) - NEGRIER (844) - NEMETH (1318) - PAPIN (1167) - PAQUIER (966) - POLLET (584) - PROUT (856) - QUEMENER (775) - QUENESSON (1741) - RABJEAU (1478) - RAUX (836) - RESIDENCE FRANCAISE (220) - RIBREAU (1398) - ROUSSEAU (1117) - SCORDEL (1068) - TACQUENET (826) - TCHISTIAKOFF (2808) - TOURNOIS (685) - TRIBBIA (1378) - VERRIER (826) - VOLDOIRE (856) - VOVAN (1670) - totalisant 68 736/250 000e.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau syndic - durée de son mandat - Fixation de ses honoraires

Monsieur le Président déclarant la séance ouverte à 18 H30, précise que la Sté ETOILE-FOCH propose un successeur, mais que le conseil syndical invite à voter en faveur de la Sté A.B.C.A. - 15 rue du G1 Leclerc - 78000 VERSAILLES - Tél. 950 57 74 sélectionnée parmi douze candidats.

La parole est à M. TREFCON qui représente la Sté A.B.C.A. et qui expose son mode de gestion. Il répond également aux questions qui lui sont posées.

RESOLUTION UNIQUE

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré nomme en qualité de syndic de la résidence la Sté A.B.C.A. - 15 rue du G1 Leclerc - 78000 VERSAILLES pour une durée de un an, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée devant statuer sur les comptes arrêtés au 30/06/82. Ses honoraires seront calculés sur la base de Frs 380,00 HT par lot principal et par an, frais et vacations en sus. Elle délivre mandat au conseil syndical aux fins de régularisation d'un contrat de gestion qui unira le syndicat au syndic."

.../...

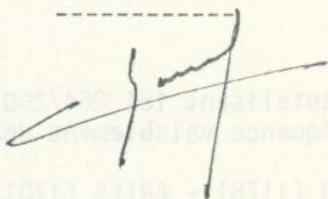
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés soit par 181 264/250 000e.

QUESTIONS ANNEXES SOULEVEES

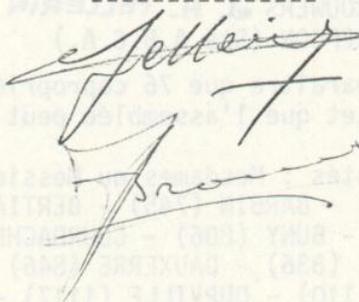
- 1) La comptabilité de la Sté ETOILE-FOCH ne sera intégrée à celle de la Sté A.B.C.A., qu'après approbation.
- 2) Les copropriétaires non à jour de leur participation sont invités à solder leur compte dans les meilleurs délais entre les mains du nouveau syndic qui aura grand besoin de trésorerie.
- 3) Afin de ne pas perturber le cycle comptable, la Sté A.B.C.A. clôturera son premier exercice le 30/06/1982.
- 4) M. TREFCON reprendra contact dans les meilleurs délais avec son Confrère prédécesseur pour recouvrer les dossiers du syndicat et la clôture des comptes.
- 5) Cette comptabilité doit faire ressortir un solde créditeur important que la Sté A.B.C.A. s'efforcera de récupérer au plus vite et par tous moyens amiables et de droit à sa disposition.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 H 30.

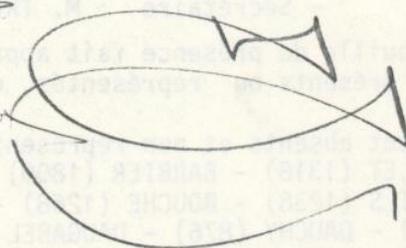
LE PRESIDENT



LES SCRUTATEURS



LE SECRETAIRE



P.S. Nous vous rappelons que conformément à l'article 42 de la loi du 10/7/65, les actions qui ont pour objet de contester les décisions prises en assemblées générales doivent à peine de déchéance être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants dans les deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic.

A. B. C. A.

53, BOULEVARD DE LA REINE — 78000 VERSAILLES

COMPTABILITÉ EXCLUSIVEMENT : 950 13-46

GESTION GÉNÉRALE : 950 57-74

RÉCEPTION S/RENDEZ-VOUS - MARDI - JEUDI 14 H. - 17 H. 30
BUREAUX FERMÉS LE SAMEDI

VERSAILLES, LE 2 juin 1981.

AG 19/5/81

Michel Trefcon
Administration de biens, Courtages, Assurances

ATTENTION NOUVELLE ADRESSE

15, rue du Général LECLERC
78000 VERSAILLES - Tél. : 950-57-74

Syndicat : Résidence MAZELEYRE
18, Boulevard de la République

92420 VAUCRESSON

NOTE AUX COPROPRIETAIRES

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous annexons à la présente le procès-verbal de votre assemblée générale du 19 mai 1981.

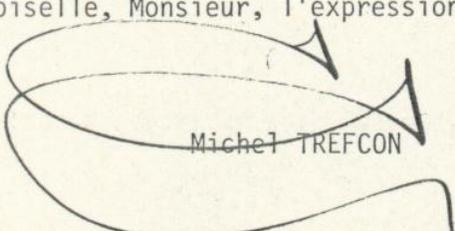
Nous vous remercions bien vivement de la confiance dont vous avez fait montre à notre égard en élisant la Sté A.B.C.A. syndic de votre ensemble immobilier.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous reprenons la gestion de votre copropriété sans trésorerie.

Compte tenu de ce qui précède, nous engageons ceux qui parmi vous ne sont pas à jour de leur participation à s'acquitter du paiement de leurs charges en libellant leur règlement à l'ordre de la Sté A.B.C.A. "Résidence MAZELEYRE".

Comptant sur votre compréhension, et demeurant à votre entière disposition,

Veillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Michel TREFCON

P.J. 1